

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-251.

Loi pour faire droit à David Filmore Sadler.

Préambule.

CONSIDÉRANT que David Filmore Sadler, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Weston, province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que, le quinzième jour d'octobre 1955, en la cité d'Edmonton, province d'Alberta, il a été marié à Nancy Agnes Sanborn; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution  
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.